

## Assemblée générale

**Association pour la sauvegarde du patrimoine du Bandiat et ses affluents (ASP Bandiat) du 23 AVRIL 2019**

### COMPTE RENDU

## Introduction

L'assemblée générale a eu lieu à la salle des fêtes de SAVIGNAC de NONTRON à 17h00 en présence du Maire de Savignac Mr Gardillou René, du Maire de Javerlhac et la Chapelle St Robert Mr Porte Jean-Pierre, du Maire d'Abjat sur Bandiat Mr Villechalane Jean-Pierre et de Mr Le Délégué Départemental et Maire de Nontron Mr Bourdeau Pascal.

Me Abigail Jones, Présidente de l'association ouvre la séance et donne la parole à M Le Maire de Savignac René Gardillou qui nous souhaite la bienvenue et exprime sa satisfaction pour la présence de l'association et des membres présents. Me la Présidente présente le bureau et nomme un secrétaire de séance Erwan Carabin.

### Table des matières

Introduction .....	1
Ouverture de l'Assemblée Générale .....	1
Ordre du jour proposé .....	2
Feuille de présence, confirmation du quorum .....	2
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Général Constitutive 23 août 2018 .....	2
Rapports annuels : Rapport moral du Président, et rapport d'activité .....	2
Présentation du rapport financier .....	6
Questions / Réponses .....	8
Annexe - Feuille de présence .....	9
Annexe - procès-verbal de l'Assemblée Général Constitutive 23 août 2018 .....	10

## I Ouverture de l'Assemblée Générale

LA SEANCE EST OUVERTE À 17H12.

Me la Présidente présente alors l'ordre du jour et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

## **II Ordre du jour proposé**

1. Ouverture de l'Assemblée Générale
2. Feuille de présence, confirmation du quorum voir **ci-dessus**
3. Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité les membres présents adoptent l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Général Constitutive 23 août 2018
5. Rapports annuels : Rapport moral du Président, et rapport d'activité
6. Présentation du rapport financier
7. Questions diverses

## **III Feuille de présence, confirmation du quorum**

La feuille de présence fait état de 40 personnes présentes, 23 membres de l'association, 10 administrateurs sont présents, 2 pouvoirs sont établis le quorum de 50% des administrateurs présents plus un est établi, voir annexe pour le détail.

## **IV Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Général Constitutive 23 août 2018**

Le procès-verbal (ci-dessous en Annexe) a été distribué au préalable a tous les participants. Il est adopté.

## **V Rapports annuels : Rapport moral du Président, et rapport d'activité**

Me la Présidente rappelle l'objet de l'ASP Bandiat : protéger et mettre en valeur le patrimoine historique, architectural, aquatique, économique et environnemental du Bandiat et ses affluents.

Affluents du Bandiat: Le Ruisseau du Pont Rompu, affluent du Bandiat en rive gauche, Le Ruisseau des Vergnes, affluent du Bandiat en rive droite, Le Ruisseau de Saint-Martin, affluent du Bandiat en rive droite, La Doue affluent majeur du Bandiat en rive droite, Le Merlançon, affluent du Bandiat en rive droite, La Marcourive, affluent rive droite du Bandiat, Le Crochet / Pontet, affluent rive droite du Bandiat.

Les communes concernées qui sont traversées par le Bandiat ou ses affluents : Le Bourdeix, Abjat sur Bandiat, Nontron, Savignac de Nontron, Saint Martin le Pin, Saint Martial de Valette, Javerlhac et la Chapelle Saint Robert, Lussas et Nontronneau.

Me la Présidente informe que IASP Bandiat et une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Identification R.N.A. : W242001639.

No d'annonce : 309. Paru dans le Journal Officiel le : 06/10/2018 [http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/assoc/pdf/2018/0040/JOAFE\\_PDF\\_Unitaire\\_20180040\\_00309.pdf](http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/assoc/pdf/2018/0040/JOAFE_PDF_Unitaire_20180040_00309.pdf)

Me la Présidente donne un résumé des statuts de ASP Bandiat :

- ▶ **COMPOSITION** - L'association se compose de :
  - a) Membres d'honneur – M. les Maires: Gardillou, Porte, Villechalane
  - b) Membres bienfaiteurs
  - c) Membres actifs ou adhérents - 15 € à titre de cotisation par personne, et 20 € pour les couples.
- ▶ **Nombre de membres 23 avril 2019:** 40 membres
- ▶ **ADMISSION** - L'association est ouverte à toute personne ou organisation qui soutiennent son but de sauvegarder le patrimoine du Bandiat en apportant des solutions de développement durable qui bénéficieront la région et préserve son patrimoine pour les générations futures.
- ▶ **Le conseil d'administration** -
- ▶ **LE BUREAU** - Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :
  - 1) Une présidente; Abigail Jones
  - 2) Un vice-président; Emmanuel Starcky
  - 3) Un secrétaire et un secrétaire adjoint; Erwan Carabin, Guillaume Bagneris
  - 4) Un trésorier; Robert de Geus

Me la Présidente présente le programme des activités des derniers huit mois depuis l'assemblée générale constitutive du 23 août 2018 :

- A. Liaison avec les pouvoirs publics
  - Le bureau de l'ASP Bandiat a eu des rencontres avec : les Maires, Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Symba Bandiat Tardoire – Syndicat Mixte des bassins Bandiat Tardoire, SIDE de la région de Nontron,
  - L'association souhaite mieux comprendre les réflexions sur l'entretien et la mise en valeur des rives du Bandiat et la gestion des milieux aquatiques en général, ainsi que la programmation de travaux prévus. Demande d'éclaircissements sur les projets en cours ou qui seraient en préparation.
  - Le bureau a eu des échanges d'informations des organisations qui soutiennent son but de sauvegarder le patrimoine du Bandiat, c.à.d. APAM, La Gaule Nontronnaise, CPIE Périgord Limousin
  - Participation aux évènements concernant ASP Bandiat :
    - Table ronde: continuités écologiques et patrimoine des moulins, le 12 décembre 2018 à Nontron
    - Les trésors cachés du Bandiat, 8 février 2019 à Pensol
    - Ainsi que les Assemblées générales de l'APAM et Pour la Dronne

Me la Présidente résume ce que l'association a appris lors de ces entretiens :

- **La continuité écologique – sur le Bandiat**
  - La moule perlière et la truite ferria sont les espèces à sauver
  - Le nettoyage de la végétation a démarré mais il reste du travail à faire et les budgets ne sont pas établis.
  - L'association de pêche serait d'accord de travailler avec ASP Bandiat pour mener des actions de volontariats, ainsi que le SIDE
  - Le problème vient d'une absence d'utilisation régulière des seuils (comme autrefois).
  - Il y a un consensus qu'il faut remettre (les ouvrages) en activités, plutôt que de les détruire
  - Les pêcheurs reçoivent des arrêtés préfectoraux concernant la manipulation des pelles de seuils. Informations que les communes et les propriétaires obtiennent difficilement, et certainement pas automatiquement.
- Le patrimoine sur lequel les différents acteurs se penchent :
  - Il y aurait 5 écluses sur le Bandiat qui posent problème sur le PPG actuel.
  - Lamendeau serait la 1ère sur la liste. Lamendeau est dans un mauvais état.
- Les couts :
  - Une passe à poisson sur la Dronne: € 130,000 à € 300,000 – mais les passes à poissons ne sembleraient pas être nécessaires sur le Bandiat
  - Débardage de Lamendeau s'élèverait à € 8500 pour 2 jours de travail.
  - Arrasement de Lamendeau couterait environs € 80 000. € 60,000 pour la réhabilitation simple, la remettre en état couterait € 240,000 et avec la pose d'une turbine.
- B. Actions de sensibilisation :
  - Communication – un logo, une plaquette et un site web : [www.asp-bandiat-assoc.fr](http://www.asp-bandiat-assoc.fr)
  - Adhérer les membres d'ASP Bandiat
  - Informations et liaison avec toute personne ou organisation qui soutiennent son but de sauvegarder le patrimoine du Bandiat, c.à.d. APAM, La Gaule Nontronnaise, CPEI

# Sensibilisation: communication

Notre logo



**Pourquoi une association?**  
Créée en 2019 par des habitants fortement attachés au patrimoine du Baniat, l'association considère que les destructions envisagées ne doivent être sérieusement étudiées et qu'elles seraient en cause, dans une perspective de long terme, les atouts du Baniat.

Ces atouts sont le patrimoine historique, architectural, aquatique, écologique et environnemental. Les enjeux touchent à la préservation et à la mise en valeur des paysages, archaïques et du développement touristique de la région. Tous les habitants de toutes les communes proches du Baniat et ses affluents sont concernés.

**Un site web: asp-baniat-assoc.fr**

**QUE FAIT L'ASSOCIATION**  
ASP Baniat est un point de contact pour tous ceux qui aiment et souhaitent mettre en valeur le Baniat et ses affluents. ASP Baniat favorise le partage des connaissances sur les actions portant sur l'avenir du Baniat concernant l'environnement, le patrimoine et le développement du patrimoine touristique et culturel. ASP Baniat peut aider les pouvoirs publics de la région (Communauté de Communes du Périgord Saint Nonnois, Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin) dans leurs efforts de sensibilisation. ASP Baniat organise des manifestations.

**Un mouvement pour le renouveau de la région**  
ASP Baniat demande aux pouvoirs publics que toutes décisions qui touchent cette rivière soient accompagnées d'une réflexion qui prenne en compte ces enjeux et qui réponde aux questions des citoyens qui croisent ou qui vivent cette rivière.

**Association pour la sauvegarde du patrimoine du Baniat et de ses affluents**

**Pourquoi une association ?**  
C'est en 2019 que des habitants fortement attachés au patrimoine du Baniat, l'association considère que les destructions envisagées ne doivent être sérieusement étudiées et qu'elles seraient en cause, dans une perspective de long terme, les atouts du Baniat. Ces atouts sont le patrimoine historique, architectural, aquatique, écologique et environnemental. Les enjeux touchent à la préservation et à la mise en valeur des paysages, archaïques et du développement touristique de la région. Tous les habitants de toutes les communes proches du Baniat et ses affluents sont concernés.

**Les actions de l'association ?**  
ASP Baniat est un point de contact pour tous ceux qui aiment et souhaitent mettre en valeur le Baniat et ses affluents. ASP Baniat favorise le partage des connaissances sur les actions portant sur l'avenir du Baniat concernant l'environnement, le patrimoine et le développement du patrimoine touristique et culturel. ASP Baniat peut aider les pouvoirs publics de la région (Communauté de Communes du Périgord Saint Nonnois, Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin) dans leurs efforts de sensibilisation. ASP Baniat organise des manifestations.

**L'avenir du Baniat nous concerne tous**  
Le Baniat est essentiel au paysage de notre région. Il est beau, attrayant et le doit être pour ASP Baniat. Il est important à tous ceux qui veulent sauvegarder ce patrimoine. La sauvegarde du Baniat et de ses affluents est un enjeu qui concerne tous les habitants de la région. C'est un enjeu de développement durable et de préservation de notre patrimoine. ASP Baniat demande aux pouvoirs publics que toutes décisions qui touchent cette rivière soient accompagnées d'une réflexion qui prenne en compte ces enjeux et qui réponde aux questions des citoyens qui croisent ou qui vivent cette rivière.

**Une plaquette**

► Me la Présidente informe ASP Baniat compte 40 membres payants en 2019, dont 50% sont des propriétaires de forges, 15% des propriétaires de terrains qui longent le Baniat, 35% des « amis du Baniat ».

Me la Présidente propose une série d'actions à envisager pour l'association en 2019/2020 :

- **Liaison avec les pouvoirs publics**
  - Continuer la liaison afin d'informer les réflexions sur l'entretien et la mise en valeur des rives du Baniat et la gestion des milieux aquatiques en général, ainsi que la programmation de travaux prévus.
  - Soutenir des actions de nettoyage de la végétation ou effectuer un nettoyage des embâcles à un endroit défini par avance.
  - Obtenir une meilleure information des autorités afin de savoir quelle serait la bonne pratique par rapport à l'utilisation régulière des seuils.
  - Soutenir si possible le travail d'histoire du Baniat du Parc ; pour avoir un inventaire du patrimoine des forges et moulins sur le Baniat
- **Sensibilisation et animation du Baniat**
  - Communiquer : website, plaquette, facebook, potentiellement médias et participation aux évènements auquel ASP Baniat est invitée ou concernée
  - Adhérer les membres d'ASP Baniat et gestion de l'association
  - Informations et liaisons avec toute personne ou organisation qui s'intéressent à la sauvegarde du patrimoine du Baniat, c.à.d. APAM, La Gaule Nontronnaise, CPEI, Pour la

Dronne

- Organiser des promenades commentées le long du Bandiat, sur un tronçon à définir ensemble (31 août 2019).

Ces actions seraient déployées selon la planification suivante :

- Août 2019: Réunion du Conseil ASP Bandiat (30 aout)
- Oct-Nov 2019: Travail avec SIDE et/ou Gaule Nontronnaise pour enlever les embâcles le long du Bandiat
- Jan - Avril 2020: Contribution au PPG 2020 – 2025 et Avril - AG

## Présentation du rapport financier

Mr de Geus, Trésorier d'ASP Bandiat présente :

1) rapport financier: 2018-T1 2019

		2018	T1-2019	Total
Produits	Cotisations ASP Bandiat (*)	195,00	235,00	430,00
	Don ASP Bandiat (B. MOUSNIER)	85,00		85,00
	Don ASP Bandiat (A. JONES)	175,00	249,17	424,17
		455,00	484,17	939,17
Charges	Création Association		44,00	44,00
	Adhésion A.P.A.M.		40,00	40,00
	Suscription Le Monde des Moulins		22,00	22,00
	Logo	175,00		175,00
	Creation site web		23,50	23,50
	Creation site web		240,00	240,00
	Herbergement/abonnement mail		9,17	9,17
		175,00	378,67	553,67
<b>Résultat</b>		<u>280,00</u>	<u>105,50</u>	<u>385,50</u>
(*)	38 membres payants (période 28/08/2018-27/08/2019) dont			
	14 couples	10 individuelles		

## 2) Budget 2019

Produits	Cotisations ASP Bandiat (**)	605,00	
	Don ASP Bandiat (A. JONES)	331,67	
		<b>936,67</b>	
Charges	Création Association	44,00	
	Adhésion A.P.A.M.	40,00	
	Suscription Le Monde des Moulins	22,00	
	Creation site web	23,50	
	Creation site web	240,00	
	Herbergement/abonnement mail	91,67	
	Activités	380,50	
	Imprévu	100,00	
		941,67	
<b>Résultat 2019</b>		<b>- 5,00</b>	
<b>Résultat cumulatif</b>		<b>275,00</b>	
(**)	53 membres payants dont		
	19 couples	15 individuelles	

## Questions / Réponses

- Mr Gardillou suggère que l'enlèvement des embâcles puisse être une action menée conjointement entre société de pêche et l'ASP.
- Mr Bourdeau affirme que c'est un "*bonheur*" que l'association ait pu voir le jour. Il espère qu'elle se mette en relation avec l'EPTB Charente (Etablissement Public Territorial de Bassin Charente) afin d'être aidée et pense qu'il serait bon de réunir tous les acteurs désirant mettre en valeur le Bandiat. L'idée étant de collecter toutes les subventions pour agir de manière ciblée.
- Il cite en exemple la Flow Vélo, parcours en vélo de Thiviers à Rochefort, longeant par endroit le Bandiat.
- Mr Villechalane souligne l'importance de l'attachement des habitants au Bandiat et particulièrement à son histoire qu'il faut préserver.
- Mr Porte fait remarquer l'importance de ne pas dissocier les moulins et les forges du Bandiat sans oublier les affluents de celui-ci. Il regrette que, en dehors des propriétaires consciencieux, seuls les pêcheurs entretiennent la rivière.

Il prône une union des maires dont la commune serait traversée par le Bandiat afin de faciliter sa mise en valeur, pour son histoire et sa navigation. Il évoque ensuite l'importance de sensibiliser dès le plus jeune âge en associant les écoles aux démarches entreprises, visant à préserver et promouvoir son histoire.

- L'APAM a pour sa part déjà intégré les enfants au cours de journées pédagogiques sur les chemins de meuniers.

Remarques et questions de particuliers:

- Demande de cartes de membres
- Quid des ragondins?
- Certains ont vus des "*technocrates arriver tels des inquisiteurs avec obligation de payer facture de 571 € pour recevoir des experts concernant d'éventuels travaux sur les seuils*".



## **Annexe - Feuille de présence**

Ci-joint.

## Annexe - procès-verbal de l'Assemblée Général Constitutive 23 août 2018

### **Procès verbal de l'assemblée constitutive de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine du Bandiat et de ses affluents.**

Jeudi 23 août 2018 à 15h30 à la salle des fêtes de Savignac de Nontron

**Le jeudi 23 août 2018 à 15h30, les personnes réunies en assemblée générale constitutive à la salle des fêtes de Savignac de Nontron, décident la création de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine du Bandiat et de ses affluents (ASP Bandiat).**

La présidence provisoire de cette assemblée constitutive est confiée à Madame ABIGAIL JONES, le secrétaire provisoire de séance est Monsieur Erwan Carabin.

Une feuille de présence est établie et émarginée par 13 personnes présentes. De plus 4 personnes ont donné des procurations. Cette liste est en annexe du procès-verbal.

#### **Ordre du jour :**

- accueil des participants et tour de table
- présentation de l'objectifs de cette association
- rédaction de statuts
- élection des membres du conseil d'administration

#### **Accueil des participants**

Mr René Gardillou, maire de Savignac de Nontron, ouvre la séance et demande aux participants de se présenter tout en insistant sur le fait de créer cette association.

Intervention de Mr Jean-Pierre Villechalane, Maire d'Abjat sur Bandiat, qui complète les dires de Mr Gardillou, en faisant remarquer que les subventions les plus importantes sont obtenues pour détruire les seuils et les moindres pour les réparer.

#### **Objectifs de cette nouvelle association**

Madame Jones prend la parole et cite le Guide Vert Michelin (édition 2018, page 199) pour souligner l'importance des forges et moulins « vivants » pour la région :

*« Nontron – Ville productrice de couteau et de carré Hermès, ce gros bourg ... a su préserver sa qualité de vie et son environnement. Avec la création du Parc naturel régional du Périgord-Limousin, la région joue désormais la carte du développement durable et de la conservation du patrimoine rural : forges et moulins « vivants ».*

Ensuite, elle liste les objectifs de cette association :

- Rappelle des événements ayant eu lieu sur La Dronne et sur ST PARDOUX, liés aux directives Européennes du programme LIFE.
- La rivière Bandiat n'a rien de comparable avec la Dronne n'étant l'affluent d'aucune autre rivière, donc pas de continuité.
- Rappelle les enjeux patrimoniales, économiques, touristiques et historiques du Bandiat et de ses affluents.
- Les participants optent à l'unanimité pour la création de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine du Bandiat et de ses affluents.

La présidente invite le secrétaire à présenter l'ébauche des statuts de cette association

### **Rédaction des statuts**

Mr Erwan Carabin, secrétaire provisoire, présente un à un les 18 chapitres des statuts et invite les participants à les discuter.

Les statuts sont ensuite adoptés à l'unanimité par tous les participants.

Ces statuts reflètent l'engagement de tous dans cette association.

### **Élection du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration se compose de 13 membres élus à l'unanimité des membres présents. Le nom des personnes élues est listé en annexe de ce procès-verbal.

### **Élection du bureau**


Le conseil d'administration a voté pour l'élection du bureau qui se compose de

Présidente : Madame ABIGAIL JONES  
Vice président : Monsieur EMMANUEL STARCKY  
Secrétaire : Monsieur ERWAN CARABIN  
Secrétaire adjoint : Monsieur GUILLAUME BAGNERIS  
Trésorier : Monsieur ROBERT DE GEUS

Le bureau constitué décide des premières actions : enregistrement des statuts à la préfecture, publicité au journal officiel, date de la prochaine réunion.

Levée de la séance à 17h30, Monsieur le Maire René Gardillou invite les participants à partager un verre de l'amitié pour fêter la création de cette association.

Fait à Savignac de Nontron le 23 août 2018



Abigail Jones



Erwan Carabin

Guillaume Bagneris